



Business One RC pour les métiers du bâtiment

Les avantages en un coup d'œil

Pérennité: la Vaudoise protège le patrimoine de l'entreprise assurée contre les prétentions de tiers, en conformité avec les exigences légales et en adéquation avec les demandes de ses clients.

Soutien: les spécialistes de la Vaudoise défendent les assurés contre les prétentions injustifiées et procèdent à l'indemnisation en cas de responsabilité civile avérée.

Une couverture de base englobant les éléments suivants:

- Frais d'information
- Usage de véhicules de tiers
- Voyages d'affaires dans le monde entier y compris aux USA et Canada
- Protection juridique pénale et administrative
- Responsabilité civile du maître de l'ouvrage
- Locaux loués, aussi bien à long terme qu'à court terme
- Dommages aux installations et appareils de télécommunication loués ou en leasing
- Clés et badges confiés
- Dommages de chargement/déchargement
- Endommagement, destruction ou perte de dossiers de clients
- Perte d'effets d'autrui dans un vestiaire fermé à clé
- Participation à des consortiums pour des projets jusqu'à CHF 5 millions

Des couvertures complémentaires telles que:

- Couverture étendue Objets travaillés ou confiés
- Couverture étendue RC étendue pour les métiers du bâtiment
- Location d'appartements pour les employés
- Utilisation de drones jusqu'à 30 kg
- Couverture étendue Cyber & Protection des données

Sans oublier nos autres avantages comme:

- **Garantie double:** Les sommes d'assurance sont valables par événement. Par année d'assurance, la Vaudoise indemnise au maximum le double de la somme d'assurance prévue par événement.
- **Faute grave:** La Vaudoise renonce à la réduction des prestations en cas de faute grave.
- **Couverture prévisionnelle:** Une nouvelle activité annoncée dans un délai de 12 mois après son début est couverte par le contrat d'assurance existant.
- **Couverture subséquente:** Si le contrat d'assurance est résilié parce que le preneur a cessé son activité ou si ce dernier est décédé, la couverture est donnée pendant 60 mois encore après la fin du contrat.

Mutualité

Depuis plusieurs années, la Vaudoise partage son succès avec ses clients en redistribuant une partie de ses bénéfices.

Cette année, le montant offert par la Vaudoise à ses assurés s'élève à CHF 38 millions.

Ligne juridique

Nos clients bénéficient gratuitement de ce service de conseil au 0800 812 912, du lundi au vendredi de 8h à 17h.

Assistance technologique

En optant pour la couverture étendue "Cyber & Protection des données", nos assurés bénéficient gratuitement de l'assistance technologique.

Celle-ci permet, indépendamment d'un cas de sinistre, de bénéficier d'un support technique afin de trouver des solutions liées à l'utilisation de hardware, software, smartphone, téléviseur, etc..., du lundi au vendredi de 8h à 20h.